

Bruxelles, le 14 mars 2025
(OR. en)

6937/25

ENV 141
CLIMA 65

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Politiques environnementales à l'échelle mondiale - Échange de vues

1. Afin d'orienter l'échange de vues sur le sujet visé en objet lors de la session du Conseil "Environnement" du 27 mars 2025, la présidence a préparé la note et les questions à l'intention des ministres qui figurent en annexe.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte de la note et des questions de la présidence et à les transmettre au Conseil aux fins de l'échange de vues.

Politiques environnementales à l'échelle mondiale**- Échange de vues -**

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est la principale autorité mondiale en matière d'environnement. Depuis sa création en 1972, il joue un rôle moteur, fournit une expertise scientifique et apporte des solutions en ce qui concerne un large éventail de questions environnementales, et encourage des efforts et une coopération de la part de l'ensemble de ses 193 États membres, dans l'intérêt de notre planète. Le mandat du PNUE couvre tous les éléments de l'environnement naturel, y compris le climat, l'air, l'eau et les océans, les sols, les forêts et la biodiversité, les produits chimiques et les déchets, ainsi qu'une vaste palette de questions transversales, notamment la science, la législation et la gouvernance en matière d'environnement, l'économie verte, l'utilisation efficace des ressources, les catastrophes naturelles et la contribution des femmes et des jeunes à la protection de l'environnement. Afin d'améliorer l'état de l'environnement dans le monde, il collabore avec les gouvernements nationaux, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales participant à la protection de l'environnement.

Malgré tous les efforts déployés par un large éventail d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement, la pression sur l'environnement mondial ne cesse de s'accroître. En raison de modèles de production et de consommation non durables, nous dépassons progressivement toutes les limites de notre planète, transformant la triple crise planétaire en une polycrise, dans laquelle la qualité et la disponibilité de l'eau, la santé et la productivité des sols, une concentration excessive de produits chimiques et une mauvaise gestion des ressources critiques deviennent de nouveaux enjeux dans le cadre du combat pour une planète en bonne santé pour tous.

L'évolution des paysages géopolitiques, les préoccupations en matière de sécurité, la désinformation et la polarisation entraînent une réorientation des priorités des gouvernements et des citoyens, d'une prospérité à long terme fondée sur un environnement propre vers une gestion des crises à court terme. Les désaccords sur les causes des crises environnementales, les priorités en la matière et les solutions à y apporter sapent la confiance dans notre capacité à les régler dans le cadre d'un dialogue multilatéral. En raison des retards de mise en œuvre, les crises s'amplifient et leurs coûts augmentent, ce qui se traduit par un écart financier croissant entre les besoins et les ressources disponibles.

Les négociations en cours sur un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, illustrent clairement toutes les préoccupations susmentionnées concernant des solutions multilatérales à des problèmes environnementaux mondiaux complexes. Bien que la décision de mettre au point cet instrument ait été prise en 2022 et alors que les travaux auraient dû s'achever à la fin de 2024, après plus de cinq sessions du Comité intergouvernemental de négociation (CIN), les parties ne sont pas parvenues à trouver une solution de compromis à un problème évident à l'échelle mondiale, auquel il convient de remédier de toute urgence. Les principaux points de désaccord concernent le stade du cycle de vie des plastiques auquel il faut agir, ainsi que la manière de financer à la fois les activités futures et la gestion de l'héritage de la pollution plastique dans l'environnement. Pour s'attaquer efficacement à ces problèmes, nous devons agir le plus tôt possible dans la chaîne de valeur des plastiques, avant qu'ils ne deviennent des déchets qui polluent l'environnement.

L'année 2025 est une année importante pour le PNUE: au cours de la prochaine session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, qui se tiendra en décembre 2025 à Nairobi, la stratégie à moyen terme du PNUE et son programme de travail pour la période 2026-2029 devraient être adoptés. Les négociations relatives au nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, reprendront lors de la deuxième partie de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation, qui aura lieu à Genève en août 2025. Une large participation et un engagement profond de l'UE et de ses États membres, tant au niveau ministériel qu'au niveau des experts, sont primordiaux pour que ces deux sessions soient couronnées de succès. La participation des ministres est indispensable pour lever les blocages sur les questions politiquement sensibles que sont la production de plastiques primaires, les produits chimiques préoccupants et le financement. Nous devons tirer pleinement parti de notre expertise et des liens politiques qui nous unissent pour orienter ces sessions et faire face efficacement à l'évolution de la crise environnementale multidimensionnelle.

Questions à l'intention des ministres:

1. Comment l'Union européenne et ses États membres peuvent-ils promouvoir une coopération environnementale efficace visant à mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et à contribuer au développement durable pour les générations actuelles et futures?
 2. Comment l'Union européenne et ses États membres, ainsi que d'autres États ayant un niveau d'ambition élevé, peuvent-ils contribuer à ce que les négociations relatives à un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, soient menées à bien, dans la perspective de la CIN-5.2 qui se tiendra en août 2025 à Genève?
-